

4 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE 7 INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 3 juin 2008, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois MSREF VI Spirit (1) (20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2008, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE 7 INVESTISSEMENT et détenir, à cette date, 1 535 169 actions FONCIERE 7 INVESTISSEMENT représentant autant de droits de vote, soit 95,95% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions FONCIERE 7 INVESTISSEMENT par MSREF VI Spirit S.à.r.l. dans le cadre de l'offre publique qui a été déposée sur les titres de la société (3) (4).

(1) Contrôlée par des fonds d'investissements dont le "general partner" est la société MSREF VI International-GP LLC, elle-même contrôlée par son "managing member" MSREF VI LLC, lui-même contrôlé par son "managing member" MSREF VI Inc, dont le capital est intégralement détenu par Morgan Stanley.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 600 000 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Cf. notamment D&I 208C0969 du 22 mai 2008.

(4) Cf. D&I 208C1077 du 4 juin 2008 pour la position au 3 juin 2008.